



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

22 novembre 2019

## **L'AMF réagit à la suite d'un article de presse et d'un communiqué du groupe AB Science**

**L'Autorité des marchés financiers a pris connaissance d'un article de presse publié hier concernant une enquête en cours menée par ses services portant sur le titre de la société AB Science ainsi que du communiqué de presse diffusé ce jour par cette société.**

Dans un article publié le 21 novembre 2019 dans Les Echos, intitulé « AB Science dans le viseur du gendarme financier », sont cités des éléments qu'auraient « rapportés » des enquêteurs de l'AMF.

Dans un communiqué de presse publié ce jour à la suite de cet article, la société AB Science « s'étonne [...] que les enquêteurs de l'AMF puissent se permettre, alors que l'enquête est en cours et n'a donné lieu à aucun grief, de rapporter dans la presse des éléments tout aussi inexacts que dénués de tout fondement ».

L'AMF précise que ses enquêteurs n'ont bien évidemment communiqué aucune information à la presse. Ces affirmations portent gravement atteinte à l'honneur de ses collaborateurs, dont la déontologie professionnelle est ainsi mise en cause.

L'AMF rappelle qu'elle ne fait jamais de commentaire sur les dossiers individuels en cours de traitement, qu'il s'agisse d'enquêtes, de demandes d'agrément ou encore d'opérations financières.

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

CONTACT PRESSE : \_\_\_\_\_

— Direction de la communication  
de l'AMF

+33 (0)1 53 45 60 28

\_\_\_\_\_ SUR LE MÊME THÈME \_\_\_\_\_

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

09 juin 2022

La Commission Climat  
et finance durable  
(CCFD)



ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

01 juin 2022

Nos missions



RAPPORT ANNUEL

RAPPORT ANNUEL

18 mai 2022

Rapport annuel de  
l'AMF 2021 - Annexes



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :  
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris  
Cedex 02